n°2 - 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2017

Le lundi vingt-sept mars deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du dix-sept mars deux mille dix-sept, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Présents:</u> MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE (jusqu'au point 8), Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Monique FRANCHINI, Babette LUYA, Serge BROUILLAT, Michel DOUTRE, Bernard CHAPELON, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

<u>Pouvoirs déposés</u> Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON (à partir du point 9), Mme Laurence VERNET à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 27 (26 au point 2- 26 a partir du point 9) - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122 – 22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE

En préalable au vote du compte administratif du budget de la Commune, le Conseil municipal approuve par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Sous la présidence de M. Perrot élu à l'unanimité (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle pendant les votes conformément à la réglementation), le Conseil municipal approuve par 20 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et 6 abstentions (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) le Compte Administratif 2016 du budget de la Commune, arrêté comme suit.

COMMUNE:

Section de fonctionnement :

 Dépenses :
 18 397 693,99 €

 Recettes :
 20 442 910,26 €

 Excédent de clôture :
 2 045 216,27 €

Section d'investissement :

 Dépenses :
 19 764 382,49 €

 Recettes :
 19 126 645,98 €

 Déficit de clôture :
 637 736,61 €

Après la prise en compte des restes à réaliser correspondant à 2 360 000,00 € pour les dépenses et 1 430 000,00 € pour les recettes, le résultat global réel présente un excédent de 477 479,76 €.

Le Conseil municipal par 20 voix pour, 2 contre (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) et 6 abstentions (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- section investissement - compte 1068:

1 567 736,51 €

- section fonctionnement - compte 002:

477 479,76 €

3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2017

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier dernier et à la Commission Gestion-Finances du 9 mars courant, le Conseil municipal par 21 voix pour, 8 contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve le Budget Primitif 2017 de la Commune ainsi que le tableau des effectifs tel qu'il est présenté en annexe C1 du BP.

Conformément à la réglementation, ces budgets seront votés au niveau du chapitre.

Le Conseil municipal approuve également les taux des taxes communales tels qu'indiqués dans le tableau ci-après par 21 voix pour, 6 contre (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier).

Taux des Taxes communales			
	Taux votés en 2016	Taux proposés pour 2017	
Taxe d'habitation commune	14.44	14.44	
Taxe foncière commune	30.98	. 30.98	
Taxe foncière non bâti commune	58.50	58.50	

4 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) admet en non-valeurs les montants suivants : 8 208,05 euros sur l'exercice 2006/2016 (état arrêté à la date du 14 mars 2017) et admet en créances irrécouvrables la somme de 3 134,32 euros (état arrêté à la date du 10 février 2017).

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2017

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 1 abstention (M. Doutre) approuve les montants de subventions versées aux associations pour l'année 2017 comme suit, sauf pour la subvention allouée à la Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs à 27 voix pour, 1 contre (M. Rousson) et 1 abstention (M. Doutre):

(Les élus membres à titre personnel d'association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

SUBVENTIONS 2017		
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	2016	2017
Amicale Laïque et Sportive d'Unieux	709	723
Arc En Ciel d'Unieux	709	723
Patronage Laïque de Côte-Quart	709	723
Boule de la France Joyeuse	591	603
Boule du Coq	591	603
Sarbacane Boule Holtzer Vigneron	591	603
Office Municipal des Sports (fonctionnement)	9 314	9 499
Société de Chasse d'Unieux, Fraisses et environs	237	242
Association Le Temps de Vivre	575	587
Radio Ondaine	118	120
Société d'Histoire de Firminy et environs	118	120
ART'UX Année 2016-2017, 10 € par enfants inscrits à l'atelier d'ART'UX organisé les mercredis (10X10 = 100 €)	735	850 (750+100)
Union Locale des Anciens Combattants de l'U.F.A.C.	118	120
Chorale « Si l'on chantait »	575	586
Université pour Tous	177	180
Ateliers du Cœur	177	180
Comité de jumelage Unieux - Minéo	5 918	6 036
Unieux Molière Scrabble	Ne souhaite pas de subvention	Ne souhaite pas de subvention
FNATH	118	120
Amitiés en chanson		180
MUSI'VAL - école de musique d'Unieux	62 424	63 627
PRÉVENTION	2016	2017
Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ondaine et du Haut-Forez	118	120

SANTÉ	2016	2017
Association des Donneurs de Sang Firminy Fraisses Unieux	295	301
A.D.A.P.E.I.	1 419	1 457
Aide à la Recherche Médicale Ondaine et ses environs	177	180
Croix-Rouge Française	288	301
Ligue contre le Cancer	177	180
Vie Libre La soif d'en Sortir	461	470
Myopathie à tout cœur	177	180
SOCIAL - SOCIOCULTUREL	2016	2017
Association des pupilles des écoles publiques	60	62
Restos du Cœur	1 148	1 171
Les Amis de l'Accueil St Martin		180
Secours Catholique	1 148	1 171
Secours Populaire Français	1 148	1 171
Comité social du personnel (35 877€ +3588€) correspondant aux départs en retraite + 960 € expert comptable + rappel expert comptable 54€)	39 326	40 479
Association SOS violences conjugales	60	62
Orphelinat Mutualiste Police Nationale	60	62
Mission Locale Jeunes (cotisation de 1,02 € par habitant en 2017, soit 9 077 habitants X 1.02€=9 259)	9158	9 259
S.E.L de l'Ondaine	346	352
Source Numérique – Centre social de Sous-Paulat	2 500	2 500
Relais 42	39 834	30 731€
Centre social d'Unieux :	98 072	100 033

Centre social d'Unieux :

- Accueil de loisirs sans hébergement, suivant un taux horaire de 0,72 € par enfant déclaré auprès de la CAF.
- reversement de la participation de Loire Habitat aux activités du Centre social pour 2016 versée à la commune : 648 €.

ÉDUCATION	2016	2017
Coopératives-écoles (2.30 € par enfant + 60 € par classe)		
Maternelle Bourg (95 élèves et 4 classes)	448	459
Maternelle Côte Quart (113 élèves et 4 classes)	496	500
Maternelle Val Ronzière (68 élèves et 2 classes)	274	276
Maternelle Vigneron (67 élèves et 3 classes)	362	334
Élémentaire Bourg (156 élèves et 6 classes)	772	719
Élémentaire Côte-Quart (183 élèves et 7 classes)	815	841
Élémentaire Val Ronzière (77 élèves et 4 classes)	406	417
Élémentaire Vigneron (83 élèves et 4 classes)	415	431
Groupement des parents d'élèves du Bourg	177	181
Conseil des parents d'élèves FCPE du CES UNIEUX	118	120
Conseil des parents d'élèves de Côte Quart	177	181
Conseil des parents d'élèves du Val Ronzière	177	181
Conseil des parents d'élèves du Vigneron	177	181
DDEN	128	129
RASED (coparticipation avec le Chambon Feugerolles)		775.76
COLONIES ET CENTRES AÉRÉS	2016	2017
Chalet des Alpes	4.70 € par enfant et par jour	4.80 € par enfant et par jour
ENVIRONNEMENT	2016	2017
FRAPNA : Organisation d'animations pédagogiques sur le territoire de la commune d'Unieux et pour la réhabilitation de tunnels en faveur de chiroptères		3 250

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 1 contre (M. Doutre) autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation, à signer la convention annuelle avec l'école de musique Musi'val, la convention partenariale d'objectifs avec le Centre social, la CAF et le Département, la convention annuelle avec Relais 42 jusqu'au 31 août 2017, ainsi que son avenant relatif au projet intergénérationnel avec la Maison de l'Amitié pour lequel, une subvention de 4000 € a été accordée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

6 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE, LES ASSOCIATIONS RELAIS ONDAINE ET SAUVEGARDE 42, POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS

Dans la continuité de l'action partenariale pour la mise en place de chantiers éducatifs engagée en 2016 avec le Département de la Loire, les associations Relais Ondaine et la Sauvegarde 42, afin d'accompagner les jeunes dans la réalisation d'un projet éducatif individuel ou collectif et de favoriser leur accès au monde du travail, à l'apprentissage de ses règles et du travail en équipe pour un montant total de 5670€, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le Département de la Loire, la Sauvegarde 42 et Relais Ondaine, ainsi que la participation financière de la commune s'élevant à cet effet à la somme de 2835 € (le Département participant à parts égales), et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à signer la convention.

7- INDEMNITÉS DES ÉLUS

Suite aux modifications intervenues dans le statut de la fonction publique territoriale et notamment la création des *Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)* portant l'indice terminal brut de la fonction publique de 1015 à 1022, il a été convenu de prendre une délibération afin de préciser que les indemnités des élus sont fixées en pourcentage de l'indice le plus élevé de la fonction publique. Le Conseil municipal décide par 23 voix pour, 6 ne prenant pas part au vote (*Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet*) de dire que les indemnités seront calculées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette modification réglementaire n'affecte pas de façon substantielle le montant des indemnités nettes compte tenu de la cotisation due par les élus au titre du DIF.

<u>8- APPROBATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE D'UNIEUX SAISON 2017/2018</u>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de la saison culturelle d'Unieux à compter de la saison 2017/2018 comme suit :

	NORMAL	RÉDUIT		
Pass 5	55 €	45 €	5 spectacles au choix parmi tous les spectacles y compris Cziffra	
Pass 3	40 €	33 €	3 spectacles au choix parmi tous les spectacles y compris Cziffra	
Pass saison	100€	80 €	tous les spectacles y compris Cziffra	
Pass jeunes moins de 25 ans et étudiants	25 €		3 spectacles au choix plus une place de cinéma offerte (valable dans les 3 mois à la date de l'abonnement)	
Pass séniors À partir de 60 ans	35 €		4 spectacles au choix y compris Cziffra +1 séance Images du Monde offerte	
Pass Cziffra		39 €	les 3 concerts	
Pass Images du monde	23 €		les 5 documentaires	

Mme Pestre quitte la séance.

9 – AFFAIRES FONCIÈRES:

- ANCIENNE ÉCOLE DU BOURG 17 RUE JEAN MOULIN

Lors de la précédente séance du Conseil municipal, il a été décidé de procéder à la vente de ce bâtiment. Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 9 mars dernier, à la suite d'une rencontre entre les notaires, les acquéreurs et la Ville, il convient de prendre une nouvelle délibération précisant les modalités définitives de la vente à la société NELLYMO PROMOTION pour un prix de 200 000 € conformément à l'avis des Domaines, payable dans un délai maximum de 6 mois à compter de la vente. Cette clause est rendue nécessaire par la possibilité de substitution partielle initialement prévue et d'une partie de la somme payable avec un différé.

Il est également nécessaire, après contact avec les assurances, de définir les modalités de reversement par l'acquéreur de la part de l'indemnité relative à la garantie de reconstruction à neuf à savoir 25 % par la commune et 75 % pour l'acquéreur qui prendra en charge la totalité des travaux entrant dans ce cadre d'indemnités de reconstruction à neuf.

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve cette vente et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette dernière.

- VENTE À TDF

Comme évoqué lors de la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 9 mars dernier, par une délibération précédente, le Conseil municipal a décidé de vendre à TDF des terrains d'une surface de 160 m2 pour un prix de 85 000 euros conforme à l'avis des domaines.

À la suite d'un document d'arpentage, il convient aujourd'hui de préciser que la vente se fera sur les parcelles AC 298 et AC 388 pour un total de 149 m2 et pour un prix identique en accord avec TDF. Il sera également prévu dans la vente l'autorisation si nécessaire de transformer la servitude prévue au bail initial en servitude de passage de tout temps et tout usage sur la parcelle AC 389 ou les parcelles qui en seront issues, à la suite d'une division de celle-ci pour accéder au chemin communal.

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve cette cession et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir et à signer l'acte de vente.

- CONVENTION OFFRE DE CONCOURS EXTENSION DE RÉSEAUX

Dans le cadre de l'instruction de plusieurs autorisations d'urbanisme, des conventions d'offre de concours doivent être signées entre la commune d'Unieux et les pétitionnaires, afin d'acter la prise en charge des frais d'extension ERDF par les bénéficiaires des projets. (Extension de réseau exclusivement dédiée à l'alimentation du terrain objet du projet de construction)

Projet:

- Rue Franklin PA 042 316 16S0002 XHEMAL
- Rue Jules Verne PA 042 316 16S0003 QUADRA AMÉNAGEMENT
- Rue La Fontaine PA 042 316 16S0004 LUNETTA CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal par 27 voix pour, 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents en découlant.

10 - MARCHÉS EN COURS

Suite à la Commission Achat du 7 mars dernier et à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 9 mars dernier, le Conseil municipal décide à l'unanimité la passation des marchés relatifs à la rénovation du Centre social du Val Ronzière et à l'aménagement des abords du stade Paul Buffard, avec les entreprises ci-dessous désignées et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces inhérentes à la passation, au suivi et au règlement de ces marchés.

CENTRE SOCIAL DU VAL RONZIÈRE				
LOT / CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISE	OFFRE en € HT		
Lot 1 : Démolition Maçonnerie	EIFFAGE	58 464,00 €		
Lot 2 : Charpente Serrurerie	BO METAL	36 695,00 €		
Lot 3 : Étanchéité	SUPER	17 986,68 €		
Lot4 : Menuiserie extérieure	GAUTHIER	12 701,00€		
Lot 5 : Menuiserie intérieure	GENEVRIER	11 178,00 €		
Lot 6 : Plâtrerie peinture	PLATRERIE DECORS	28 582,40 €		
Lot 8 : Carrelage Revêt muraux	DI CESARE	19 627,62 €		
Lot 9 : Plomberie Chauffage	EUROTHERM	16 797,30 €		
Lot 10 : Électricité - Courant faible	BREAT	14 663,00 €		
Montant des offres économiquement la plus avantageuse	TOTAL € HT	216 695,00 €		
AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU STADE BUFFARD				
LOT / CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISE	OFFRE en € HT		
Lot 1 : Terrassement voirie	COLAS	160 330,56 €		
Lot 2 : Réseaux	SDRTP	81 105,00€		
Montant des offres économiquement la plus avantageuse	TOTAL € HT	241 435,56 €		

11 - COMPOST'OND

Dans le cadre de la loi sur le Grenelle de l'environnement, il est prévu que les gestionnaires d'établissement produisant des déchets compostables prévoient une réutilisation de leurs déchets. Dans ce cadre, la SCIC Compost'Ond a élaboré un projet de compostage dans le cadre de l'économie

sociale et solidaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité acte le principe d'adhérer à cette société et d'accepter une participation de 10 centimes par habitant soit une somme totale 890 euros, correspondant aux 8 910 habitants et à signer la convention permettant aux établissements produisant de tels déchets de bénéficier des services d'Ondaine compost.

Cette participation symbolique au capital de la société en cours de formation démontre la volonté d'œuvrer en faveur du développement durable en favorisant la revalorisation des déchets ainsi que les circuits courts.

<u>12 – SIVO : DEMANDE D'ADHÉSION A LA « COMPÉTENCE PÔLE CULTURE » DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE EN GOURGOIS</u>

Suite à la demande de la commune de Saint Maurice En Gourgois d'adhérer à la « compétence pôle Culture » du SIVO, il est demandé à la Ville d'Unieux d'émettre un avis sur cette adhésion.

Monsieur le Maire propose de ne pas émettre un avis négatif sur cette adhésion compte tenu du respect de la liberté pour une commune d'adhérer ou non à un syndicat. Néanmoins, Monsieur le Maire ne propose pas non plus d'émettre un avis positif compte tenu de l'absence d'intérêt de maintenir le SIVO, absence d'intérêt avérée compte tenu des évolutions intercommunales, de la réalité des compétences exercées par le SIVO, mais aussi en raison des perspectives financières catastrophiques telles qu'elles sont annoncées par l'exécutif du SIVO.

Le Conseil municipal approuve par 21 pour, 6 abstentions (Mme Franchini, Mme Luya, M. Brouillat, M. Doutre, M. Chapelon, Mme Vernet) et 2 ne prenant pas part au vote (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) la proposition de Monsieur le Maire.

13 - BORDE MATIN

Une enquête publique est en cours pour prolonger de 25 ans, jusqu'en 2051, ce qui est pompeusement appelé le Pôle environnemental de Borde Matin. En réalité, par ses odeurs et ses pollutions, l'ancienne décharge de la SATROD, qui a soulevé tant de polémiques et qui continue à polluer notre atmosphère et la vie quotidienne des habitants d'Unieux et des communes environnantes, bénéficie d'une autorisation jusqu'en 2026 soit 9 ans à 300 000 tonnes par an, soit 2 700 000 tonnes de déchets.

Il n'est pas envisageable d'accepter une prolongation jusqu'en 2051 ce qui multiplierait par 4 le tonnage admissible en le portant à 11 Millions de Tonnes.

Toutes les promesses faites à ce jour pour résoudre le problème des odeurs engendrées par Borde Matin n'ont pas été respectées et rien dans le dossier d'enquête publique ne permet d'avoir la moindre espérance en ce domaine.

Ce dossier contient plusieurs interrogations et fait même apparaître une impasse fondamentale et très gênante sur cette question des odeurs, comme cela est indiqué dans l'avis de la DREAL qui précise que l'exploitant, sans justification particulière, a oublié de prendre en compte les problèmes de soufre. Plus grave encore, le dossier d'enquête publique et la DREAL démontrent que les seuils proches des risques cancérigènes sont atteints, sans prendre en compte les normes réglementaires d'exposition pendant 70 ans.

Sur la question des odeurs, il est à noter que même la DREAL, dans son avis, indique que la mise en place des casiers bioréacteurs devrait, et il est important de mentionner le conditionnel, limiter les odeurs. Depuis maintenant une quinzaine d'années, ce problème des odeurs n'a jamais été traité, sinon dans le seul objectif de récupérer du gaz. Pour cette raison aussi, une prolongation entre 2026 et 2051 serait insupportable pour les habitants. Même l'aspect réglementaire n'est pas respecté, puisque comme le note la DREAL, aucune étude sur les impacts cumulés n'a été effectuée et n'a pas fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article L 214 -6 du Code de l'Environnement.

Cette absence d'étude d'incidence est de l'avis de juristes de nature à entacher la légalité de l'éventuel aboutissement de la demande de prolongation de 25 ans de l'activité.

Par ailleurs, la stabilité des talus qui sont proposés, les impacts sur le paysage pas plus que les impacts sur la circulation suscitent des interrogations. Il est important de réaffirmer hautement que le sud de la région stéphanoise ne doit pas être la poubelle du secteur ni même de tout le département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis négatif sur l'extension de l'exploitation de la décharge de Borde Matin, pour une raison fondamentale : des habitants d'Unieux notamment ceux des quartiers de la Croix de Marlet, du Grillet, de Côte Quart, subissent d'importantes nuisances et notamment des odeurs insupportables produites par cette décharge dans les périodes de haute pression atmosphérique, et que, malgré toutes les démarches de la municipalité auprès de la Préfecture et de la société gestionnaire, cette problématique des odeurs n'a jamais été résolue.

Par cette opposition, la Ville d'Unieux serait également solidaire du Conseil municipal de Roche-la-Molière qui sur proposition de son Maire, M. Berlivet a déclaré à l'unanimité, dans une délibération du 11 avril 2016, son opposition à cette prolongation d'activité au-delà de 2026 et qui souhaitait une capacité maximum de traitement à 300 000 tonnes par an. La Ville d'Unieux en plus de défendre l'intérêt de ses habitants soutient donc le Conseil municipal de Roche-la-Molière ainsi que les associations luttant contre l'extension de cette décharge.

Le Conseil municipal d'Unieux émet à l'unanimité un avis global négatif en affirmant sa disponibilité afin de soutenir toutes les actions qui permettront de ne pas donner cette autorisation d'extension de l'exploitation.

INTERVENTION DE M. PEYRAT

Préservation du milieu : il est prévu que le site accueille des effluents provenant de l'extérieur (limites géographiques ?). Ce pourrait être des effluents comparables à ceux du site (lixiviats) ou bien des effluents industriels. La description est très vague et précise uniquement que les effluents admis seront organiques. C'est trop peu de précisions et en tout cas pas restrictif du tout : les effluents industriels de la peinture, du traitement du bois ou du cuir, hospitaliers ou vétérinaires (antibiotiques), etc.... sont organiques et pas d'origine biologique, mais bien de synthèse avec parfois une longue durée de vie. Le projet prévoit d'améliorer la station existante avec des procédés tels que l'osmose. Certes, le procédé est efficace, mais l'osmose ne fait que concentrer les résidus sans les neutraliser. Que deviendront ces résidus ? Accumulés dans la décharge ? Réinjectés avec le lixiviat dans le massif (plus probable) ? Ce n'est pas acceptable de continuer à fragiliser un site et le cours d'eau qui le traverse. Depuis de nombreuses années, ce site a déjà relargué passablement de DCO (la DCO d'un lixiviat est réputée pour être très difficilement assimilable par le milieu naturel), sa dilution dans l'Ondaine ne fait que masquer ce fait.

De plus la région stéphanoise, n'a pas à faire les frais environnementaux d'activités lucratives ou non qui s'exercent ailleurs. Pour mémoire, longtemps la Suisse a pu s'afficher « propre » en expédiant ses déchets à la SATROD, faut-il rejouer le même scénario avec la région lyonnaise ? Suez, ex-Lyonnaise des eaux, Lyon, faut-il voir un rapport ? Outre le trafic routier supplémentaire, qu'advient-il d'une citerne d'effluents qui se renverse sur la route à la faveur d'un accident par exemple ? Cette question ne concerne pas que les seules compagnies d'assurance.

Financier: depuis la création de la structure juridique qui encadre l'exploitation du centre de stockage (2008), on peut estimer qu'environ 18 millions d'euros de dividendes sont sur les actionnaires (pour un capital de 4,3 millions d'euros et 125 millions de CA). Dans le même temps, c'est la moitié de ce montant qui aura été alloué aux salaires versés aux employés. D'une, on ne peut pas dire que l'emploi soit au cœur de la question. De deux, quand une activité dégage de telles marges avec si peu d'employés (une trentaine), elle tient plus du commerce que du service. Peut-on accepter qu'un bien public, peu désirable certes, fasse l'objet d'un commerce? De toute évidence non, surtout quand le passif restera en tas pour longtemps et que seulement 8 millions d'euros sont destinés à sa remise en état (aucune fée, même pour ce prix, n'est en mesure de faire disparaître ce tas, une infrastructure d'aujourd'hui, un casse-tête pour demain).

À la marge, on peut juger sur ce cas de « l'intérêt » d'une régionalisation qui se fait au détriment du département. Déchet de la Région versus déchets du Département !

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant reçu aucune autre remarque ou observation, la séance du Conseil municipal est levée.

Fait à Unieux, le 4 avril 2017.

D'UNIEUX

(Loire)

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Pour le Mairé et par délégation Le Premier Adjoint René PERROT